



Les AIPL en Abitibi-Témiscamingue

De la Triade à aujourd'hui

Stéphane Gaussiran, ing. f.,
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

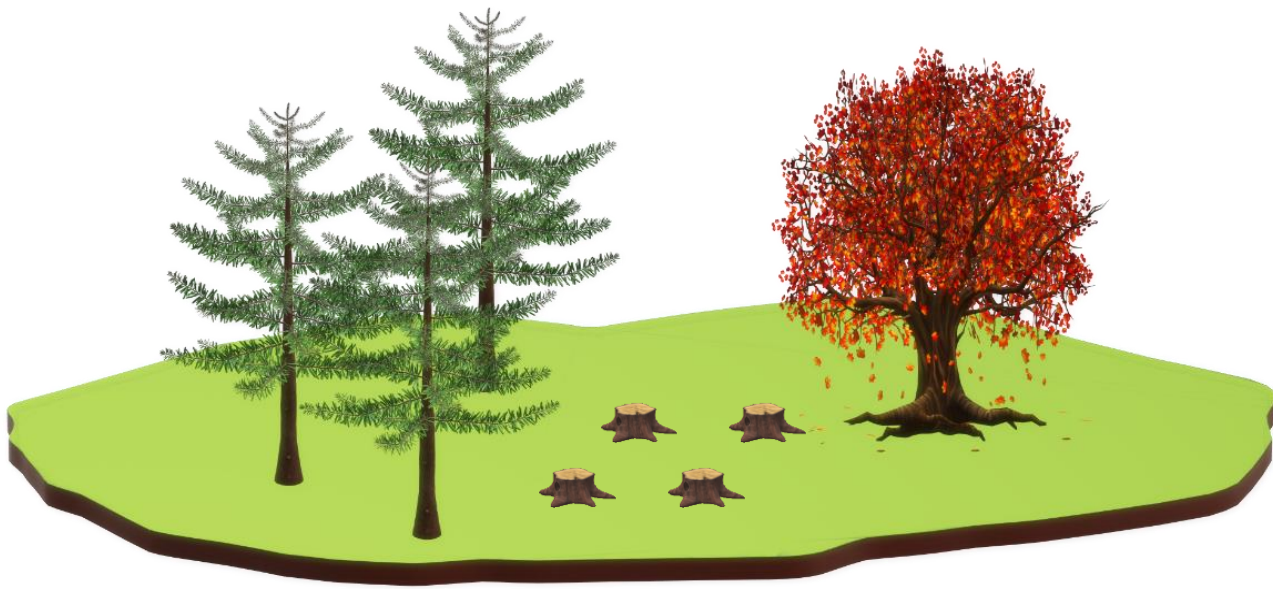
Marie-Eve Sigouin, ing. f., M.Sc,
RYAM Gestion forestière

Rendez-vous des ressources naturelles

Centre communautaire de La Motte, 16 mai 2019

*Retour dans le passé
pour rafraichir notre mémoire collective
sur les principaux événements qui ont
marqué l'histoire forestière récente
en lien avec l'intensification
de l'aménagement forestier*

**Objectif de la
présentation**



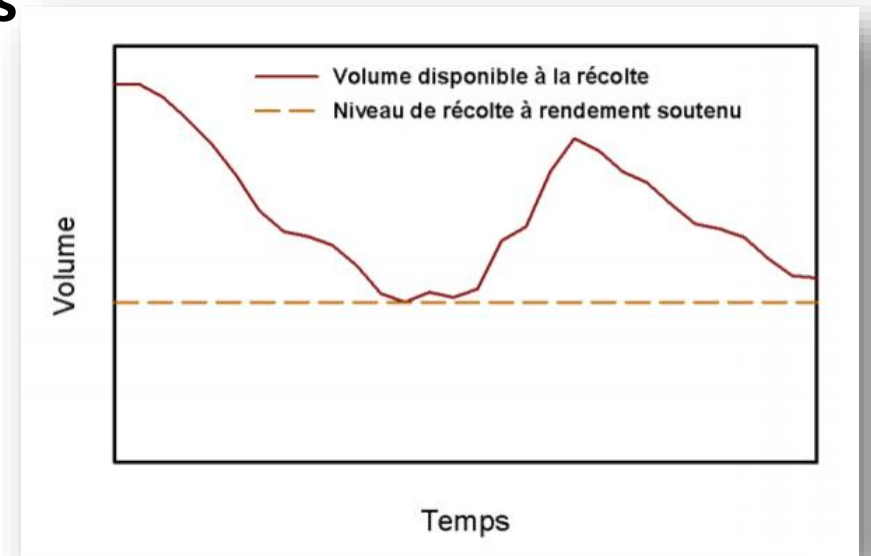
1986-1999

**Aménagement durable
Recherche et Politiques**

Point de départ

F-4.1 Loi sur les forêts, 1986

- Fin des concessions forestières, remplacé par le régime des CAAF
- Aménagement à usages multiples
- **Sites de récolte doivent être remis en production,**
- **Coupe avec protection de la régénération et des sols**
- Travaux sylvicoles confiés aux bénéficiaires pour maintenir leurs attributions
- Calcul de possibilité à **rendement soutenu**
 - Premier calcul en 1987



Dans le monde...

Conservation

- 1987 – Rapport Bruntland
- 1992 – Sommet de la terre à Rio
- 1993 – Le Canada est signataire de la convention sur la diversité biologique
 - **Objectif 12 % d'aires protégées**

Stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique 1996-2002 du Québec

- **Objectif 8% d'aires protégées en 2002**



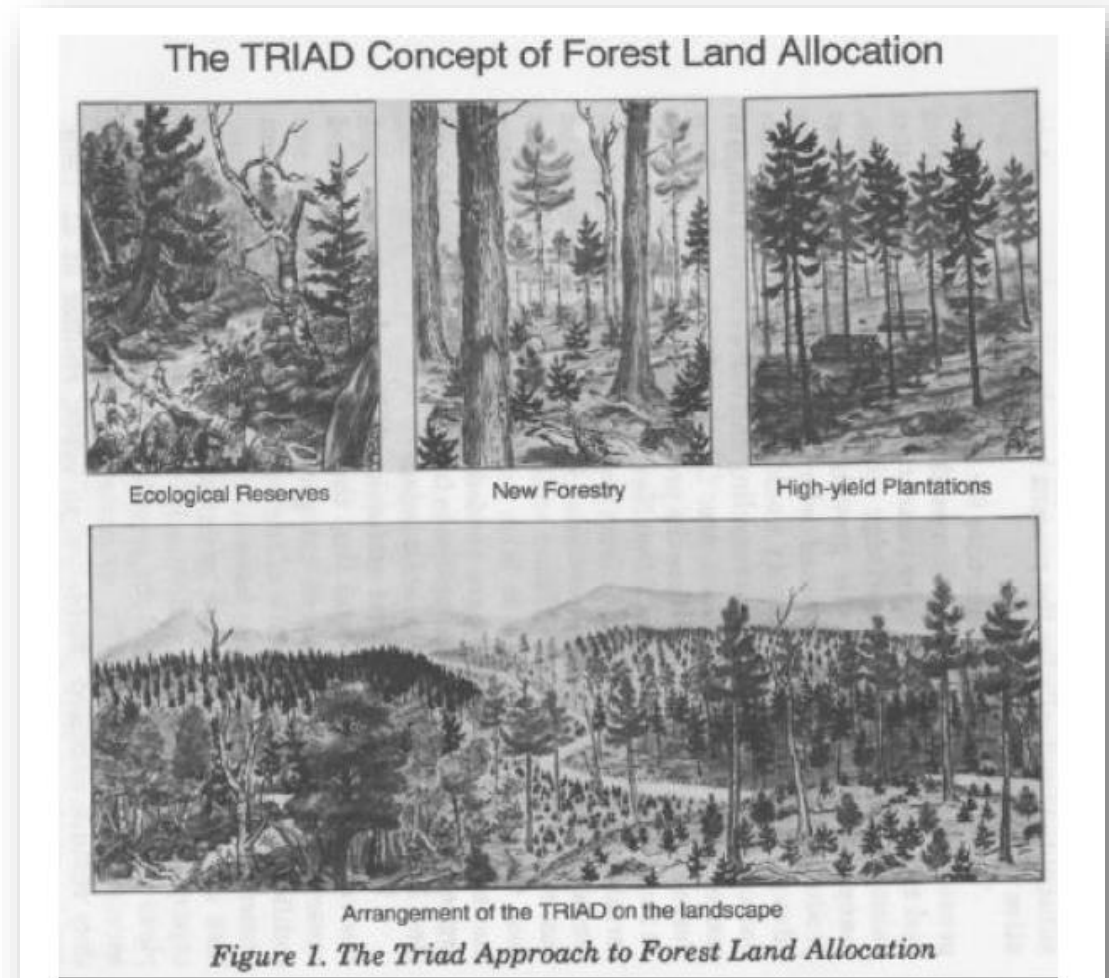
Logo du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992. © CNUED

Origine du concept de la triade

1992 – Émergence d'une approche de zonage fonctionnel par des chercheurs du Maine Robert Seymour et Malcolm Hunter.

«Acceptation professionnelle généralisée et appui politique au concept d'attribution et de gestion des terres selon la Triade. Nous croyons que ce modèle offre un véritable scénario "gagnant-gagnant" pour résoudre les conflits entre les écologistes et les industriels qui ont été sujet de division ». Google translate

Tiré de Seymour, R.S. and M.L. Hunter, Jr. 1992. New forestry in eastern spruce-fir forests: principles and applications to Maine. Maine Agric. Exp. Sta., Univ. Maine, Misc. Publ. 716



En région – Recherche en foresterie

1987 – Unité de Recherche et développement en foresterie à l'UQAT

- Aménagement écosystémique basé sur les perturbations naturelles

1995 - Création de la Forêt d'enseignement et de recherche du Lac Duparquet (FERLD)

- Deux zones : Conservation et Aménagement

1998 – Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable

- Axes de recherches sont basés sur les 6 critères de l'aménagement forestier durable (CCMF, 1995)

Au Québec

1994 – Stratégie de protection des forêts

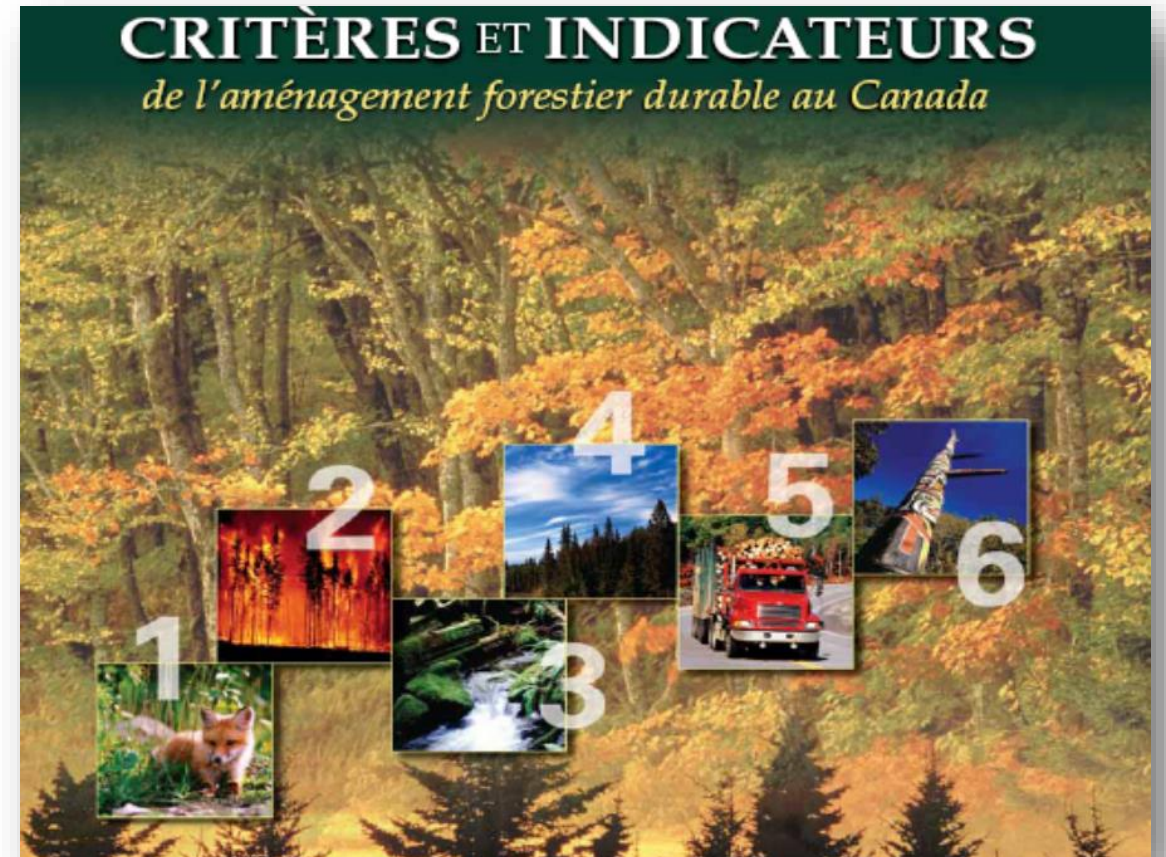
- Abandon de l'utilisation des phytocides pour 2001
- Régénération naturelle
- Plein boisement, utilisation des plants à forte dimension, dégagement mécanique



Au Québec

1996 – Modification de la Loi des forêts

Ajout des 6 critères de l'aménagement forestier durable dans le préambule de la Loi.



Au Canada

1999 – Sous-comité sénatorial de la forêt boréale

« Afin de concilier toutes les demandes concurrentes sur la forêt boréale, le Sous-comité **recommande** qu'on envisage sérieusement un régime forestier fondé sur les paysages et reconnaissant **trois catégories** dans la forêt boréale :

- La première, pouvant atteindre **20 pour cent** du territoire de la forêt boréale, serait **aménagée intensivement** pour la production de bois;
- La deuxième, comptant pour la plus grande partie du territoire, serait **aménagée moins intensivement à diverses fins, mais viserait essentiellement à préserver la biodiversité**;
- La troisième, pouvant atteindre jusqu'à **20 pour cent** du territoire, serait constituée en **zones protégées** pour en préserver la valeur hautement écologique et culturelle.

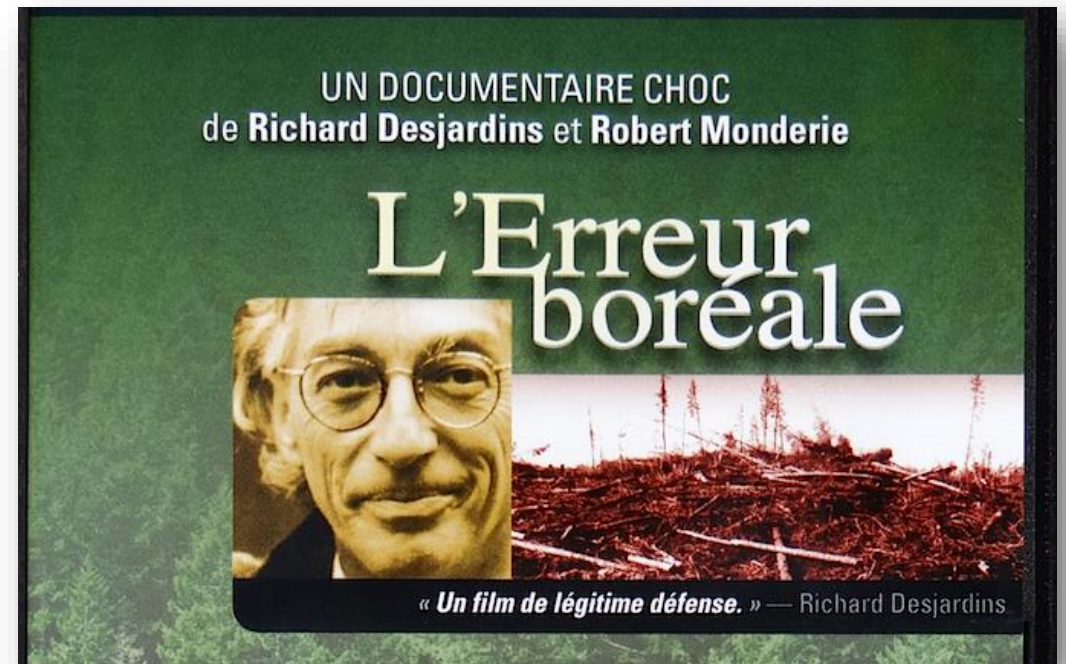
AIPL
0-20 %

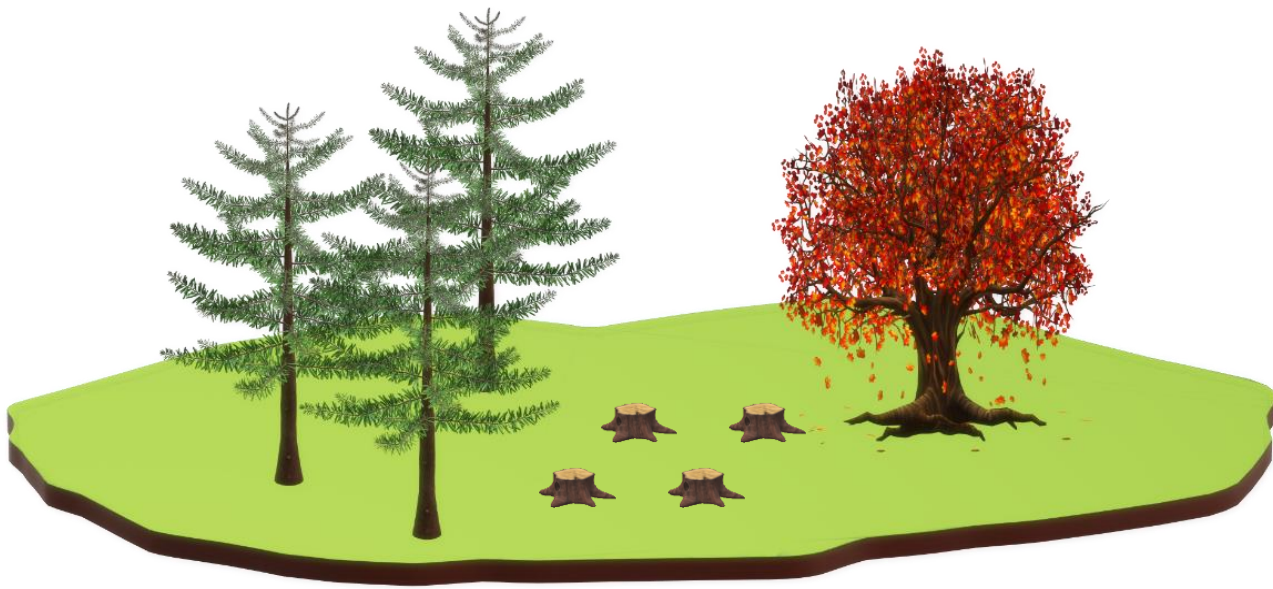
Extensif
60-100 %

AP
0-20 %

1999...

- On coupe trop de bois et trop vite!
- Le gouvernement n'est pas à la hauteur de la tâche qu'il s'est donné.
- Demande une commission d'enquête publique indépendante sur la gestion des forêts du domaine de l'État





2000-2009

Coulombe...
et après?

En région – Rendement accru et intensification

2000 - Proposition de l'AFAT de faire de la région 08 du MRN une «région pilote» pour le **rendement accru** dans les forêts publiques, privées et sur les blocs de lots intramunicipaux.

2003 - 2005 – Stratégie d'intensification
de l'aménagement forestier en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec

- La sylviculture intensive : essences améliorées, meilleurs sites, plein boisement sur meilleur sites, reboisement de friches abandonnées ;
- La récupération des volumes de bois en dépérissement dans les forêts dégradées.

The image shows the cover of a report titled "Stratégie d'intensification de l'aménagement forestier en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec". The cover features a blue header with the title, a green bar, and a large white leaf graphic. On the left, there are three small photographs: a forest, a person working in a field, and a person in a hat. The text on the cover includes "Rapport final", "Présenté par L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue", "Monsieur Pierre Corbeil, Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Ministre responsable des régions Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec", and "Juin 2005".

Sylv. Int.	1-4 %
Extensif	83-87 %
AP	12 %

2001... – Au Niveau de la recherche

Au Québec

Création et début des travaux du Réseau ligniculture Québec (RLQ)
- Développement de la ligniculture dans une approche Triade/Quad
Projet-pilote Triade en Mauricie (2003)

En Abitibi-Témiscamingue

FERLD met en place un zonage fonctionnel (Triade) sur son territoire

- Aménagement intensif (ligniculture) : 5-10%
- Aménagement écosystémique : 65-70%
- Conservation : 25%

Implantation des premiers dispositifs d'essence améliorées et hybride en région (Professeurs A. Desrochers, F. Tremblay et al.)... mènera à la création d'un Laboratoire de ligniculture et sylviculture intensive - 2006

AIPL
20 %

Ecosyst.
70 %

AP + RB
8 + 2 %

AIPL
5-10 %

Ecosyst.
65-70 %

AP
25 %

Oct. 2003 – Commission Coulombe

Mémoires déposés

AFAT : L'intensification de l'aménagement forestier devrait d'abord viser les régions les plus affectées par les facteurs de « baisses de possibilité » consécutives à la création d'aires protégées et aux modifications des règles de calculs de la possibilité forestière.

Réseau Ligniculture Québec propose un zonage fonctionnel avec 4 zones

Ligniculture : 4%

Aménagement intensif : 10%

Aménagement écosystémique : 74%

Protection : 12%

AIPL
14 %

Ecosyst.
74 %

AP
12 %

Oct. 2003 – Commission Coulombe

ABAT : La création d'un réseau d'aires protégées ;

"Préoccupé par l'artificialisation croissante de la forêt qui résulte des pratiques actuelles et, plus spécifiquement, de la sylviculture intensive (reboisement, débroussaillage, coupes d'éclaircie, ligniculture) conçue comme seul mode d'aménagement possible;"

Communautés Autochtones : L'étroite relation entre les communautés et le territoire et le souhait d'être partie prenante des décisions qui le concerne (notamment).

Rapport Coulombe 2005

81 recommandations

Incluant...

Repenser nos stratégies sylvicoles :

- Basées sur une **gestion écosystémique**
- Axées sur les résultats
- Axées sur la remise en production
- Implication des instances régionales pour arriver à un **zonage fonctionnel** du territoire forestier



Recommandation 6.7

Que le Ministère mette en œuvre une **stratégie de sylviculture intensive** visant l'accroissement des rendements ligneux, par le biais de projets particuliers sur des **sites à fort potentiel**, tant en forêts publiques que privées.

Cette stratégie doit inclure les principaux éléments suivants :

- Un **zonage fonctionnel** du territoire, dans chaque région;
- Des **territoires ciblés pour leur fort potentiel de gain ligneux**;
- Des appels de propositions gérés par les instances régionales;
- Un contrat entre le promoteur et le Gouvernement;
- La rentabilité de chaque projet;
- Deux types de projets : **sylviculture intensive en forêt naturelle et ligniculture**;
- Les bois offerts sur le marché;
- Les mécanismes de suivi;
- Des stratégies de protection des investissements sylvicoles

Zonage fonctionnel

- zones de **conservation** stricte (ex. aire protégée);
- zones de **protection** ou d'utilisations multiples où les autres usages ont une certaine préséance sur la production ligneuse;
- zones **d'utilisations multiples** où la production de matière ligneuse et les autres usages sont harmonisés sans préséance d'un usage particulier.
- zones **d'utilisation ligneuse prioritaire** qui, sans exclure les autres usages, confèrent une priorité à la production de la matière ligneuse (projets de sylviculture intensive).

Aires protégées

Recommandation 4.3

Que 12% de la superficie de chacune des provinces naturelles situées en forêt boréale québécoise fasse partie du réseau des aires protégées d'ici 2010. (8% en 2006)

AIPL
? %

Extensif
? %

AP
12 %

Mise en œuvre – Rapport Coulombe

14 juin 2005 – Mise en place de certaines recommandations de la Commission Coulombe en déposant le projet de loi 94

- Gestion écosystémique
- Nomination du Forestier en chef (Pierre Levac, ing. f.) : revoir les outils et le calcul de la possibilité forestière
- Annonce immédiate d'une baisse de 20% de la possibilité forestière
- Propose la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)...2008
 - Commission Forestière Régionale déjà active sous la direction de Jules Arsenault en 2006

Vers un nouveau régime forestier

- Consultation sur le Livre vert 2007
 - Zonage du territoire
 - Intensification
 - Des préoccupations sont émises
- Consultation sur la SADF 2008
 - Préoccupations et demande de clarification
 - Certaines communautés autochtones sont inquiètes de l'implantation de la sylviculture intensive
 - Prioriser la forêt privée



Consultation sur l'aménagement durable des forêts du Québec

Rapport de consultation publique



Acceptabilité sociale

- **2008** – Rapport de recherche sur l'acceptabilité sociale de la ligniculture

Intérêt par rapport aux activités à faire sur les surfaces en friche (%)

Choix d'activité	Moins intéressante	Plus intéressante	Total
Faire de la friche un espace de conservation	56.1	43.9	100.0
Faire de l'élevage sur la friche	30.8	69.2	100.0
Transformer la friche en terre cultivable	18.7	81.3	100.0
Y intervenir afin de favoriser la faune	16.9	83.1	100.0
Faire la ligniculture sur la friche	13.8	86.2	100.0
Reboiser la friche	12.8	87.2	100.0

Acceptabilité sociale

- **2008** – Enquête via le Consortium en foresterie (Gaspésie- Les-Iles) sur l'acceptabilité sociale de l'implantation de la sylviculture intensive des plantations et de la ligniculture
- 51 intervenants du milieu consultés

Principales tendances tirées de l'analyse du questionnaire « acceptabilité sociale »	% de réponses
Très favorable ou favorable au développement de la sylviculture intensive des plantations en Gaspésie	84
Très favorable ou favorable au développement de la ligniculture en Gaspésie	73

2009 : Présentation du Livre Vert

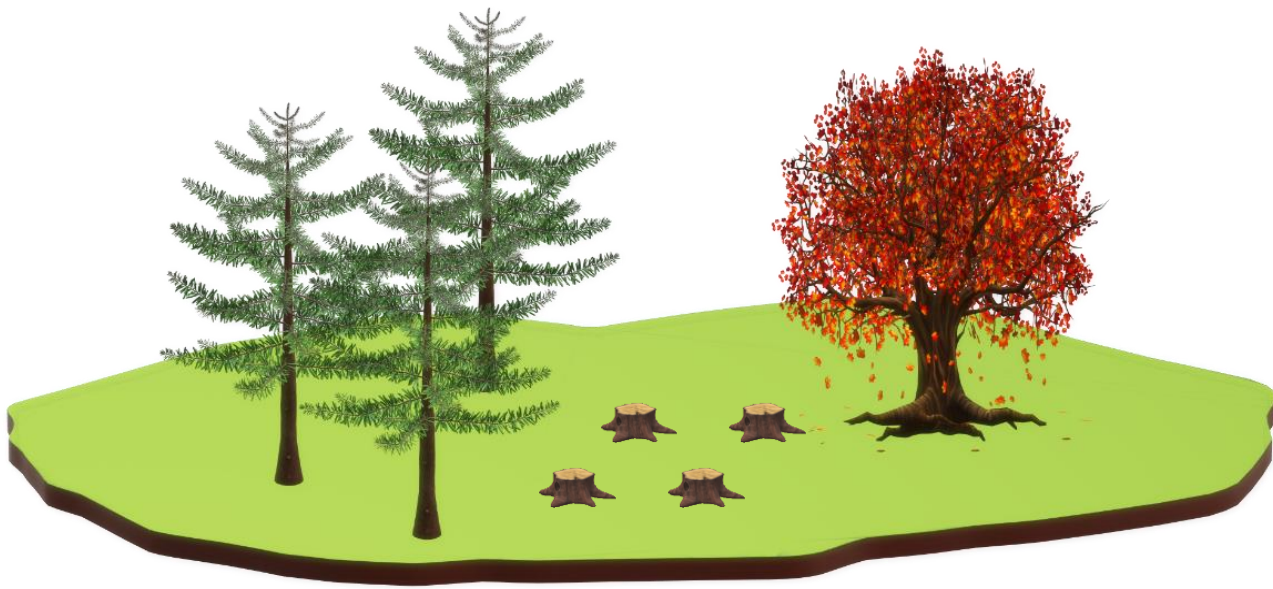
Introduction d'une notion de zonage du territoire :

- Zones de sylviculture intensive (ZSI) 30 % du 92 % forêt publique et privée.
- Zones d'aménagement écosystémique (ZAE) 70 % du 92 % forêt publique et privée,
- Aires protégées (AP) 8 %

Sylv. Int.
27,6 %

Ecosyst.
64,4 %

AP
8 %



2010-2019

*Aménagement écosystémique
et nouveau régime*

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) Chapitre II - AIPL

Art. 36. Le ministre détermine des critères permettant d'identifier des aires à fort potentiel forestier présentant un intérêt particulier pour **l'intensification** de la production ligneuse.

Art. 37. Le ministre transmet aux communautés autochtones concernées et, le cas échéant, aux organismes compétents visés à l'article 21.5 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ([chapitre M-22.1](#)), une carte indiquant les endroits où se situent ces aires.

Après avoir effectué les consultations requises, les communautés autochtones et les organismes compétents concernés proposent au ministre, parmi ces aires, les aires sur lesquelles ils aimeraient de prime abord voir prioriser la production ligneuse. Ces propositions sont notamment considérées dans le cadre du processus de concertation régionale et locale menant à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré.

Du travail en région



2009-2011 : Mise en place d'un comité « ZONAGE »

- Piloté par la Commission Forestière Régionale
- 6 rencontres ont été tenues
- Le comité a reçu les cartes présentant les potentiels d'AIPL produites par le MRN
- Présentation du modèle développé par le MRN
- Recommandations du comité :
 - Poursuivre le travail d'identification à l'échelle régionale
 - Demande au MRN de faire une contre-proposition pour localiser les AIPL

A été présenté lors d'une rencontre de la Commission forestière régionale - client - septembre 2011

Création d'un Comité ad hoc

2011-2013

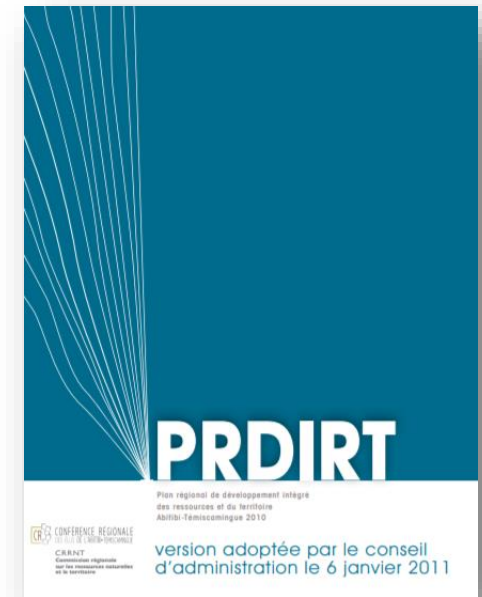
Mandat du nouveau comité sous la direction du MRN

- Déterminer ce que seront les AIPL, sur les territoires actuels d'UA, pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue
- Positionnement quant à la quantité et la localisation des AIPL
- Développement d'un argumentaire expliquant les choix faits

Des principes et des critères ont été retenus...

Concertation régionale – PRDIRT

Janvier 2011 : Le PRDIRT de l'Abitibi-Témiscamingue comprend 6 grands enjeux, 5 orientations stratégiques, 17 axes d'interventions ainsi que 84 orientations spécifiques de développement.



Janvier 2012 : Plan de la mise en œuvre du PRDIRT : 31/84 orientations priorisées

- Orientation No 19 - Stratégie d'aménagement forestier intensitif
Objectif : Doter l'Abitibi-Témiscamingue d'une stratégie régionale d'intensification de la production ligneuse
- Orientation No 29 – Connaissance du portrait préindustriel et de l'état des forêts
Objectif : Améliorer les connaissances sur les enjeux écologiques associés à l'aménagement forestier
- Orientation No 31 -Établissement d'une cible à long terme pour les aires protégées
Objectif : Déterminer une cible concertée

2012



Constats :

- Manque de ressources et lenteur dans le traitement des dossiers
- Peu de contact avec les intervenants du milieu (décision vient de Québec)
- On doit améliorer la connectivité entre les aires protégées pour bonifier la qualité des habitats fauniques.
- 5 aspects à tenir compte dans la sélection des aires protégées
- Pas de consensus régional sur la cible à atteindre : le message est de répondre en premier à l'objectif déjà retenu (12% en 2015), (nous sommes à 6,4%)

Forum sur la stratégie d'intensification de la production ligneuse en Abitibi-Témiscamingue

Mai 2013 – Consultation des acteurs régionaux

- Proposition de 5 % en AIPL pour la période 2013-2018 :
1 % = 30 000 ha, soit 150 000 ha. À terme 20 %...
- Stratégie proposée axée sur les plantations est couteuse en raison des entretiens mécaniques : +5 000 \$/ha

AIPL
5 %

Réalité – Coût des AIPL : de 750 M\$ sur 5 ans, soit 150 M\$/an en AIPL

- Par comparaison, les redevances annuelles de l'ordre de 250 M\$ pour le Québec,...
- Clairement le budget est très limité pour les AIPL



Consultation sur les PAFIT – 2013-2018

- Consultation des AIPL via la consultation du PAFIT
- Présentation de la Carte des AIPL à 5%
- Principe de précaution
- Préoccupations émises sur
 - la localisation des AIPL (réserves fauniques, Forêt Haute Valeur de Conservation)
 - Le processus de consultation
 - L'allocation des budgets affectés aux AIPL vs la sylviculture courante

AIPL
5 %

Ecosyst.
83 %

AP
12 %



2015

Stratégie d'aménagement durable des forêts

DÉFI 3 – Orientation 1

Objectif 4 – Consacrer certaines portions du territoire à la **production de bois**

- Déterminer, dans les plans d'aménagement forestier intégré, la proportion et l'emplacement des aires d'intensification de la production ligneuse ;
- Tenir à jour et rendre public un registre des aires d'intensification de la production ligneuse ;
- Inscrire, dans le plan d'affectation du territoire public (PATP), des orientations gouvernementales à l'égard des aires d'intensification de la production ligneuse.

Stratégie d'aménagement durable des forêts

DÉFI 3 – Orientation 3

Objectif 2 Collaborer au développement du réseau québécois des aires protégées en milieu forestier

- Participer, avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la création de nouvelles aires protégées, *notamment pour la forêt boréale continue et la forêt tempérée nordique.*
- Participer, avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à l'analyse des territoires candidats et à l'attribution de statuts légaux de conservation.

Stratégie d'aménagement durable des forêts

DÉFI 2 - Orientation 1 : Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles

Objectif 1 – Inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, une analyse locale des **enjeux écologiques** et s'assurer de la mise en œuvre de solutions adaptées

Objectif 2 – Faire en sorte que la **structure d'âge** des forêts aménagées s'apparente à celle qui existe dans la forêt naturelle

Objectif 3 – Appliquer un modèle de **répartition des interventions** forestières qui s'inspire de la forêt naturelle

Ecosystémique
? %

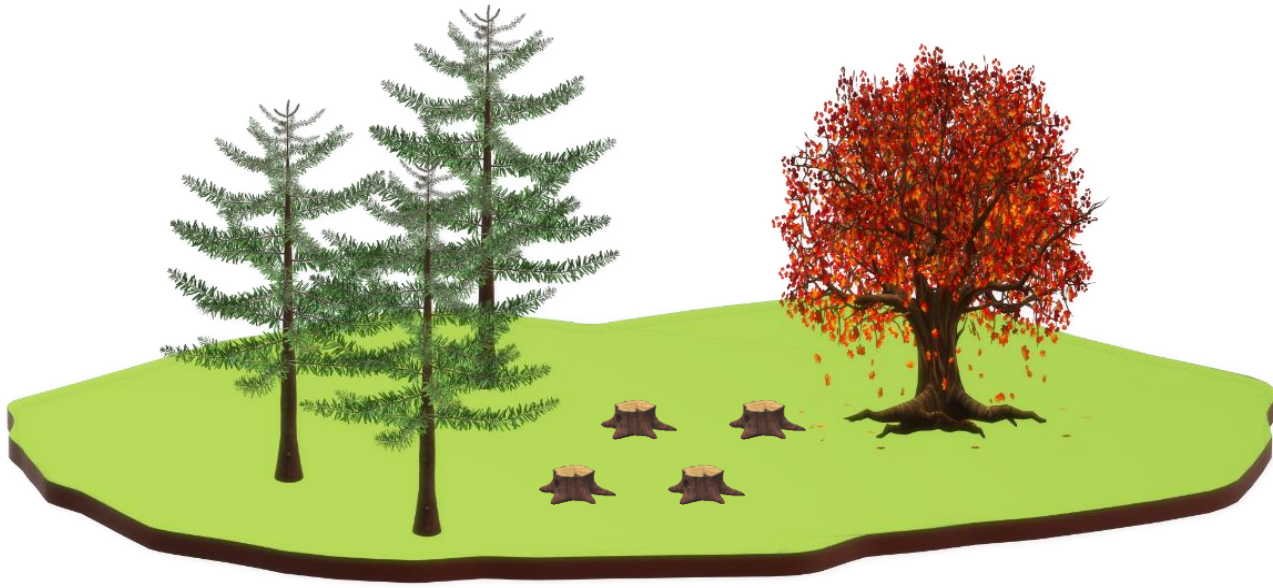
Consultation sur les PAFIT – 2018-2023

- Consultation des AIPL via les TGIRT et la consultation du PAFIT
 - Nombreuses questions et préoccupations
 - Comité AIPL TGIRT Abitibi
- Carte des AIPL à 15%
- Beaucoup de préoccupations émises sur
 - la localisation des AIPL (érablières, pourvoiries)
 - Le processus de consultation (TGIRT et MRC auraient aimé être impliqués)
 - Que les aires protégées soient identifiées au même rythme que les AIPL
 - L'allocation des budgets affectés aux AIPL vs la sylviculture courante
 - Clarification entre 30% aménagement intensif vs 15% AIPL

AIPL
15 %

Ecosyst.
73 %

AP
12 %



Conclusion

En conclusion

Les politiques canadiennes et québécoises actuelles appuient le concept de la triade avec une forme de zonage tout en tendant vers l'aménagement forestier durable.

Bien que notre régime forestier ait évolué au fil du temps, il demeure encore beaucoup de préoccupations par rapport à la stratégie d'intensification. Le dossier n'est pas nouveau et se travaille en région depuis plus d'une vingtaine d'année

Plusieurs causes peuvent expliquer qu'il y ait encore de la confusion:

- La définition d'une AIPL est ambiguë par rapport à la sylviculture intensive;
- Les objectifs de % d'AIPL varient selon les années;
- L'achèvement du réseau d'aires protégées se fait encore attendre... alors que les AIPL devaient être implantées pour compenser les pertes de possibilité forestière associées à leur mise en place.

Nous sommes encore en quête
de l'équilibre entre les trois pôles
de l'aménagement forestier durable

Merci

PE.H

AFAT

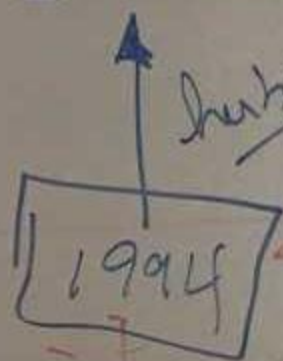
Rec

Strategie
protection
SPF out

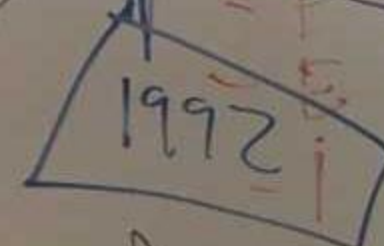
Commission
Coulombe

Pos: + Site imp.
470 m²/ha

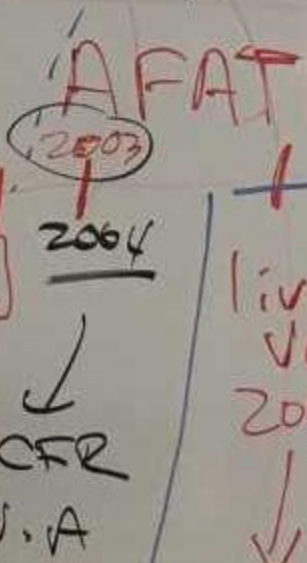
→ in P.P → 10-20% \$
→ 2m Gov.
Loi des forets



herbicide

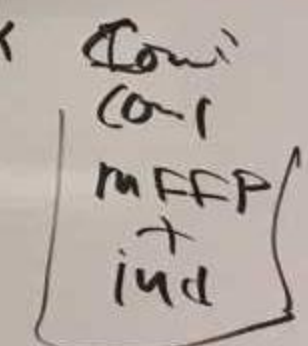
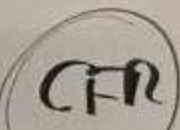


FERLD
TRIADÉ
1999-2010



livre
Vnt
2008

2008
CRE



transition
Forum
AP
2012

SADF
préoccupations
AIPL

DEC con,



DEC
Canada

